

Luxembourg, le 13 décembre 2005

Motion : Débats relatifs au projet de budget pour l'exercice 2006

Dépôt : Monsieur Claude MEISCH

pt 5500

1

MOTION

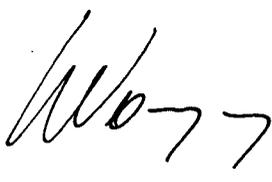
La Chambre des Députés

- inquiète du nombre croissant de demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM, faisant en sorte que les prévisions prévoient une évolution du taux de chômage de 4,2% en 2004 à 5,3% en 2008,
- considérant que les entreprises créent chaque année plusieurs milliers de nouveaux emplois, ce qui a produit en 2005 une création nette d'emplois de 9.000 unités respectivement une augmentation de l'emploi intérieur de 2,9%,
- relevant qu'il est du devoir des instances publiques de créer au niveau de la formation une offre se distinguant par la qualité tout en mettant l'accent sur la flexibilité afin de donner aux élèves et aux adultes un bagage leur permettant de faire face aux défis du marché de l'emploi,

invite le Gouvernement à

- doter l'ADEM des moyens nécessaires pour assurer une orientation plus ciblée et un placement plus efficace et mieux adapté aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi,
- permettre au secteur privé de servir comme intermédiaire entre demandeurs d'emploi et entreprises et à promouvoir les échanges et la collaboration entre l'ADEM et les sociétés intérimaires,
- se concentrer davantage sur l'orientation des demandeurs d'emploi vers le premier marché du travail au lieu de les guider vers le deuxième marché du travail et à revoir sur cette toile de fond le projet de loi n° 5144 relative à la lutte contre le chômage social,
- promouvoir une réforme de l'enseignement primaire et secondaire mieux ciblée sur les besoins du marché du travail tout en veillant, dans la mesure du possible, à ce que les jeunes ne quittent pas l'Ecole sans diplôme,
- encourager les preneurs d'emplois à suivre une formation continue et à l'organiser de façon à améliorer l'employabilité de ces derniers.


Claude Meisch




Paul Colson

